

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

26^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ARDECHE PEA

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2024 COEFFICIENT 3

**CHALLENGE LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

20-21 & 22 octobre 2023

**ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE
L'ARDECHE**

Avec le concours des villes de VALS LES BAINS – LALEVADE D'ARDECHE

Et la participation des Communes de
BURZET / SAGNES ET GOUDOULET /
LACHAMP RAPHAEL / PEYREYRES / LABASTIDE SUR BEZOGUES

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 20 août 2023

Ouverture des engagements : 26 août 2023 sur le site LC Chrono

Clôture des engagements : 9 octobre 2023 à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : 15 octobre 2023

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 15 et vendredi 20 octobre de 9h00 à 18h00

Vérifications administratives le dimanche 15 octobre de 9h00 à 18h00 et le vendredi 20 octobre à partir de 9h00, 80 Place de la Gare Lalevade d'Ardèche

Vérifications techniques le 20 octobre de 13h30 à 18h00 Parc du Casino de Vals Les Bains

Mise en place du parc de départ le 20 octobre Lieu : Parc du Casino Vals Les Bains 13h30

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 20 octobre 1h30 avant fin des vérifs Lieu Vals Les Bains



Vendredi 20 octobre : 1 section

Départ Prologue 1^{er} VHRS suivie du VHC et Moderne 19h00

- Publication des équipages admis au départ et ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape Sur le site LC CHRONO
- Publication du classement provisoires à l'issue du prologue et ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape 30' après l'entrée de la dernière voiture au parc fermé, sur le site LC CHRONO.

Arrivée 1^{ère} étape Vals les Bains à 20h24 (1^{er} VHRS)

Samedi 21 octobre :

Départ 1^{ère} étape 2^{ème} section 1^{er} concurrent VHC parc du Casino Vals Les Bains 9h00

Départ 1^{ère} étape 3^{ème} section 14h30

Arrivée 1^{er} concurrent parc du Casino Vals les Bains 18h03

- Publication du classement provisoires à l'issue de la 1^{ère} étape et 2^{ème} étape
- Ordre et heures de départ de la 3^{ème} étape à après l'entrée de la dernière voiture au parc fermé, sur le site LC CHRONO.

Dimanche 22 octobre :

Départ 2^{ème} étapes 4^{ème} sections 1^{er} concurrent 8h30

- Arrivée de la 3^{ème} étape à 11h31 Parc du Casino Vals Les Bains
- Affichage du classement final provisoire 30' après l'entrée de la dernière voiture au parc fermé.

Vérification finale Garage Rallye 07 Aubenas

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

La publication des résultats sera dématérialisée sur le site de LC CHRONO

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 20 - 21 & 22 octobre 2023 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue Rhône Alpes sous le numéro** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard

1^{er} Vice Président Faure Laurent

2^{ème} Vice Président Guerin Joris

Trésorier Jouve Denis

Secrétaire Moulin Colette

Deleuze Chloé - Derider Philippe - Derider Babette - André Jean Paul - Caro Jean - Cayrreyre Stéphane - Ginoux Bruno -

Mascleaux Sébastien - Payan Luc - Rey Fanck - Guyot Jeremy - Vidal Thierry - Moulin Bruno - Granger Guy

Speaker : Patrick Vezolle

Organisateur technique

Asa Ardèche

Adresse 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue Rhône Alpes du SA
Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Mr Museli Bruno n°
Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376
Mr Agostino Armand Licence n° 12775
Mme Besancon Monique Licence n°9682

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

Directeur de Course
Directeurs de Course Adjointes délégués aux ES

Mme Berthon Daniel Licence n°1621
Mr Boi Pierre Licence n°12623
Mme Boi Jeanne Licence n°27373
Mr Chioru Catherine Licence n° 8654

Directeur de course nouveau départ
Adjointes à la Direction de Course délégués aux ES

Mr Berthon Daniel Licence n° 1621
Mr Vernet Daniel Licence n°147321 **VHC VHRS**

Commissaire Technique responsable

Mr Ginier Cedric Licence n° 28482
Mme Palmeur Camille
Mr Biagioni Christophe Licence n° 169294
Mr Forestello Jean Pierre Licence n° 11620
Mme Roustand Valérie
Mr Gimeno Christophe n° 40651
Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762
Mr Pinet Henri

Commissaire Technique VHC

Médecin chef
Chargés des relations avec les concurrents

Mme ADT Cécile

Mr Durand Paul Licence n° 250709
Mme Forestello Isabelle Licence n°138486
Mr Pitarche Floreal Licence n°2729
Mme Simon Sylvie Licence n° 214749

Juges de faits

Mr Pigenet Jean Michel Licence n°37172

Chargé des relations avec la presse
Classement
LC Chrono Moderne – VHC
Speaker

Mr Verriere Fernand Licence n°6123

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de l'Ardèche NPEA Coefficient 3 pour la coupe de France des rallyes 2024
Comptant pour le Championnat de Ligue Rhône-Alpes / Asa Ardèche

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit s'inscrire sur le site LC Chrono, **avant le 09 octobre 2023** minuit. <http://www.engagement-lcchrono.com/connexion.php>

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 195 voitures maximum. Moderne – VHC - VHRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 490€ avec la publicité facultative pour les équipages 100% licenciés ASA ARDECHE
- 520€ avec la publicité facultative pour les équipages 50% licenciés ASA ARDECHE
- 550€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 1100€ sans la publicité facultative

Un chèque de caution de 150€ par voiture vous sera demandé aux vérifications administratives pour le transpondeur tracking.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement au plus tard le 11 octobre à minuit.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur la commune de Lalevade d'Ardèche

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de l'Ardèche représente un parcours de 345.78 km.

Il est divisé en trois étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 118.620 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{er} étape Vendredi ES 1

- ES 1 Col de Moucheyre – Freyssenet 5.573 Km (Prologue)

2^{ème} étape Samedi

- ES 2 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.791 km
- ES 3 Lachamp Raphaël / Sausses 12.441 km
- ES 4 Col de Moucheyre / Bois de Cuze 12.212 km
- ES 5 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.791 km
- Es 6 Lachamp Raphaël / Sausses 12.441 km
- ES 7 Col de Moucheyre / Bois de Cuze 12.212 km

3^{ème} étape Dimanche

- Es 8 Burzet/Sagnes et Goudoulet 14.791 km
- ES 9 Lachamp Raphaël/Sausses 12.441 km
- Es 10 Col de Moucheyre – Freyssenet 5.573 Km

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Dates et heures des reconnaissances : Dimanche 15 et vendredi 20 octobre de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

SCRATCH :

| | |
|-----------|----------|
| PREMIER | 550,00 € |
| DEUXIEME | 400,00 € |
| TROISIEME | 200,00 € |
| QUATRIEME | 100,00 € |

Remise des prix par classe

Si moins de 3 partants seul le 1^{er} sera primé à 50% du prix

Montant des prix par classe

| | |
|-----------|----------|
| Premier | 550,00 € |
| Deuxième | 275,00 € |
| Troisième | 140,00 € |
| Quatrième | 100,00 € |

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

COUPES :

Classement Général Les trois premiers du scratch Groupes Les trois premiers de chaque groupe

Classes Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin la première du classement

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables.

Les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.